

touche \$1.10 par jour, soit \$1.00 de solde et 10 cents à titre d'allocation de campagne. Il reçoit l'habillement, la nourriture dont nous pourrions porter le prix à un dollar de plus, et c'est au maximum. Il reçoit, en outre, son allocation de famille, s'il est marié. On ne devrait pas faire figurer ici les contributions du fonds patriotique puisque elle représente une contribution purement volontaire par le peuple, et il ne devrait pas être nécessaire, dans un pays comme le nôtre, eu égard à la situation financière du peuple, de l'inclure dans le calcul de la solde du soldat. On ne devrait pas faire fonds sur les contributions volontaires de particuliers au Fonds patriotique; le Gouvernement devrait suppléer à l'insuffisance de la solde, sous forme d'un relèvement de cette dernière. C'est plus ou moins une charité, que cette gratification du Fonds patriotique sous cette forme de contribution volontaire, et bien que l'administration en soit admirable à tous égards. Je n'ai rien à reprocher à l'honorable député de la division Saint-Antoine de Montréal (sir Herbert Ames) sous ce rapport, car il mérite beaucoup de louange en raison de la bonne gestion de ce fonds. Mais tout cela ne change rien au principe. Je tiens ce principe fautif et j'estime que le Gouvernement, lui seul, devrait payer le soldat. Il devrait relever la solde des soldats et lorsqu'il s'agit des soldats mariés, porter l'indemnité de famille à \$30, au moins, au lieu de la maintenir à \$20 par mois, pour tenir lieu de la souscription du Fonds patriotique. L'indemnité de famille ne tient aucunement compte des enfants du soldat. On paie le même montant au soldat marié, qu'il ait ou non des enfants. Si on limite ce montant à \$20 par mois, dans le cas du soldat marié, et, si ce dernier a des enfants, il devrait recevoir un montant supplémentaire proportionné au nombre d'enfants qu'il a. Voilà pour l'indemnité de famille seulement. La solde du soldat ordinaire devrait être portée à \$1.50 par jour plus 10 cents, à titre d'allocation de campagne, au bas mot, et si l'on estime le prix de sa pension et de ses vêtements à, disons, \$1 par jour, ce soldat se trouvera sur le même pied que les autres soldats dans toute l'étendue du pays.

M. LEVI THOMSON: Je crois que l'honorable député de Saint-Antoine n'est pas entièrement juste dans son exposé de la question. Il prend un cas exceptionnel pour prouver la règle. La règle générale, c'est que les soldats qui vont au front sont célibataires. Nous voulons, grâce à l'établissement du service obligatoire, envoyer des soldats au front et l'intention du Gouver-

nement est que seuls les célibataires devront partir, autant que cela se pourra.

Je ne puis comprendre pourquoi mon honorable ami se base sur ce cas exceptionnel pour tirer une conclusion générale, s'il veut être juste, et je suppose qu'il veut être juste. En outre, pourquoi l'homme non marié, que l'on envoie au front, recevrait-il moins que l'homme de peine reçoit généralement au pays? Est-ce une bonne raison à offrir que d'autres qui sont au front sont payés davantage? Je crois que le comité devra admettre qu'il n'est pas juste de donner à nos soldats moins que nous payons à nos manœuvres au pays.

M. EDWARDS: L'honorable député sait-il combien ils reçoivent ici?

M. THOMSON: Je ne voudrais pas prendre sur moi de le dire, je ne connais pas l'échelle des gages dans tout le pays. S'il ne s'agissait que de dire combien je paye pour la main-d'œuvre agricole chez-nous, je le dirais bien vite. Je paye \$55 par mois l'été et \$30 l'hiver.

M. EDWARDS: Est-il possible d'estimer en dollars et cents la valeur des services que nos soldats rendent au front?

Quelques VOIX: Non, non.

M. NESBITT: A quoi sert en parler? Tout le monde le sait.

M. THOMSON: Parce qu'un homme est au service de son pays ce n'est pas une raison pour ne pas le payer. Je ne crois pas qu'il soit juste que celui qui expose sa vie tous les jours pour son pays soit payé moins cher qu'un manœuvre ordinaire au Canada. Il rend des services que nous ne pourrions jamais payer.

L'hon. M. MARCIL: L'honorable député de Frontenac me permettra-t-il de lui poser quelques questions? Quelle est la solde du soldat anglais, par exemple?

L'hon. M. OLIVER: Je désirerais appeler l'attention de l'honorable député de Saint-Antoine sur le fait que dans un récent bulletin publié par le Fonds patriotique on a dit que bien qu'il y eut 105,000 familles de soldats en Canada, 60,000 seulement recevaient de l'aide du Fonds patriotique.

L'hon. M. MARCIL: Me sera-t-il permis de répéter ma question à l'honorable député de Frontenac qui ne paraît pas apprécier la valeur réelle des services rendus par les soldats dans les tranchées. Quelle est la solde du soldat anglais?

M. EDWARDS: Je crois que le soldat anglais reçoit la moitié de la solde du sol-